

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 13 avril 2011

L'an deux mille onze, le treize avril, le conseil municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marielle MOREL Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

PRESENTS : Mme MOREL Marielle, Maire, G. GAVIOT-BLANC, P. ALLARD, MT. ODRAT, MT. CARRET, R. ALIX, L. BUTHION, C. COURNOT, G. GONIN, O. HIRSCH, H. JANIN, A. LE GOUGUEC, A. TRUCHET.

EXCUSES : C. BOREL (a donné pouvoir à R. ALIX),
G. VERNAY (a donné pouvoir à MT. ODRAT),
B. DECHASSE (adonné pouvoir à M. MOREL).

SECRETAIRE : L. BUTHION

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FÉVRIER 2011 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°12 : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2011 AUX DIVERS SYNDICATS

Rapporteur Marielle MOREL

Madame le Maire donne lecture des cotisations dues à divers syndicats pour l'année 2011 :

SISLS (*Syndicat Intercommunal des Sports et Loisirs de la Sévenne*) : **99 597 €** dont :

- Remboursement terrain grands jeux – frais de fonctionnement : 9 022 €
- Remboursement terrain grands jeux – emprunt vestiaires : 2 889 €
- Remboursement terrain grands jeux – emprunt construction : 7 003 €
- Remboursement CLSH – frais de fonctionnement : 9 471 €
- Remboursement CLSH – honoraires architecte+ BE : 11 381 €
- Remboursement CLSH – construction : 4 211 €
- Remboursement piscine – frais de fonctionnement : 48 434 €
- Remboursement piscine – emprunt véranda : 2 621 €
- Remboursement piscine – emprunt rénovation : 4 565 €

SIRCAT (*Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail avec foyer d'hébergement*) : **599 €**

SICOGEC (*Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse sur Rhône*) : **2 609 €**

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°13 : RÉVISION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE

Rapporteur : Marielle MOREL

Les tarifs des droits de place sont en vigueur depuis le 31 janvier 2003, il y a donc lieu de les réactualiser.

Il est proposé au conseil municipal de réviser les tarifs comme suit :

- Droit de place annuel pour une occupation par semaine d'un emplacement inférieur à 10 mètres linéaires : 50 €

- Droit de place annuel pour une occupation par semaine d'un emplacement compris entre 10 et 15 mètres linéaires : 75 €
- Droit de place pour une occupation exceptionnelle (exemple : camion d'outillage) : 50 € à chaque demande d'emplacement

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

DELIBERATION N°14 : SUPPRESSION/CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2^{ème} CLASSE À TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Marielle MOREL

Par courrier en date du 26 janvier dernier, l'adjoint du patrimoine en charge de la gestion de la bibliothèque municipale nous informe de son souhait de ne plus assurer la surveillance des enfants déjeunant au restaurant scolaire à raison de deux heures par jour et demande de ce fait une réduction de son temps de travail hebdomadaire.

Dans l'attente de la reprise d'un agent titulaire en congé longue durée, les heures de surveillance ainsi supprimées seront confiées à un agent non titulaire remplaçant.

Le comité technique paritaire s'est prononcé favorablement lors de sa séance du 24 mars 2011.

Il est proposé au conseil municipal de :

- supprimer le poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps incomplet à hauteur de 26,80h hebdomadaire annualisées,
- créer un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps incomplet à hauteur de 20,50h hebdomadaire annualisées.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour dans les temps, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son rajout. Les membres présents, à l'unanimité, se prononcent favorablement à son inscription.

DELIBERATION N°15 : THÉÂTRE SAINT-MARTIN : MODALITÉS D'ENCAISSEMENT ET DE FACTURATION DU SPECTACLE.

Rapporteur : Marie-Thérèse CARRET

L'association « Le Théâtre Saint-Martin » présentera le 13 mai prochain son spectacle intitulé « Les Viennoiseries » à Chuzelles. Les entrées étant réglées par les administrés principalement en chèques bancaires à l'ordre du Trésor Public, il y a lieu d'encaisser les recettes au compte 7062.

L'association « Le théâtre Saint-Martin » sera par suite réglé sur présentation de la facture correspondant au montant des recettes. La dépense sera imputée au compte 6232.

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

La délibération suivante n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour dans les temps, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur son rajout. Les membres présents, à l'unanimité, se prononcent favorablement à son inscription.

DELIBERATION N°16 : APPEL A PROJET POUR UN OPERATEUR IMMOBILIER EN VUE DE LA CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL NU

Rapporteur : Gilles GAVIOT-BLANC

La commune est propriétaire de la parcelle A 1138 située en centre village à proximité de la salle communale du Mille Club d'une superficie de 23 400 m² répertoriée en zone 2Na. La modification du POS en cours a pour objectif le classement de cette parcelle en zone NA indicé.

La commune souhaite accroître et diversifier l'offre de logement sur son territoire, ce pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat piloté par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois.

Le Programme proposé devra répondre également aux préconisations du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Rives du Rhône arrêté en Décembre 2010.

Dans ce cadre là, il est envisagé de lancer un appel à projets pour la vente de la parcelle citée ci-dessus à un opérateur immobilier en vue de la construction de logements.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la procédure. Un cahier des charges est en cours de rédaction pour l'appel à projet correspondant. Des délibérations seront proposées ultérieurement à l'issue du choix de l'opérateur pour les missions suivantes.

Après délibération, les membres présents, à l'unanimité, prennent acte du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire
Marielle MOREL

